

Commission économique pour l'Europe

16 juin 2011

Comité des transports intérieurs**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)**

Dix-neuvième session

Genève, 22-25 août 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Catalogue de questions**Etat des lieux concernant les formations et examens conformément au
chapitre 8.2 ADN****Communication du le groupe de travail informel sur le catalogue de questions¹****Introduction**

1. Le groupe informel de travail sur le catalogue de questions a été établi par le Comité de sécurité au cours de sa 14^{ème} réunion tenue du 26 au 29 janvier 2009 et a été mandaté pour assurer "l'élaboration, l'entretien et l'actualisation du catalogue de questions, notamment en liaison avec l'évolution des prescriptions (...). L'objectif est de fournir des bases de décisions à l'attention du Comité de sécurité (AC.2)." (Document informel INF.12).
2. Il a été convenu d'inviter des représentants de tous les membres intéressés du Comité de sécurité à participer aux travaux du groupe. Toutefois, le groupe ne se compose actuellement que de représentants des Etats membres de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et de l'Autriche, qui sont essentiellement familiarisés avec les conditions de transport sur le Rhin.
3. Or, le groupe de travail souhaite prendre en compte aussi, pour ses travaux et propositions concernant des décisions générales, les différents intérêts concernant les transports sur le Danube ou par exemple sur le Dniepr, ce qui nécessite l'appui d'autres Parties contractantes de l'ADN. C'est pourquoi le Comité de sécurité a invité au cours de sa 18ème réunion tenue en janvier 2011 d'autres Parties contractantes à participer aux travaux du groupe de travail informel. (Document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/38, par. 29).

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote TRANS/WP.15/AC.2/19/INF.8.

Consultation des délégations des Parties contractantes au sein du Comité de sécurité

4. En préparation d'une participation effective d'autres délégations, le groupe informel de travail souhaite obtenir quelques informations concernant le déroulement des formations et examens chez toutes les Parties contractantes, afin d'en tenir compte durant ses travaux ultérieurs.

- a) Quel est le nombre de centres de formation dans votre Etat (privés /publics) ?
- b) Le catalogue de questions du Comité d'administration tient-il lieu de base pour le programme de formation de ces centres de formation ?
- c) La durée de validité de l'agrément des centres de formation est-elle limitée par l'autorité compétente ?
- d) Selon quelles prescriptions se déroulent les examens (règlement des patentes, règlement relatif aux examens)
- e) Quel est le nombre des autorités d'examen et des centres d'examen agréés dans votre Etat ?
- f) Existe-t-il des examinateurs isolés ou les commissions d'examen se composent-elles de plusieurs personnes ?
- g) Combien d'examens sont organisés annuellement dans votre Etat (cours de base et de spécialisation gaz, cours de spécialisation chimie) ?
- h) Quels sont les résultats obtenus lors des examens (succès / échec) ?
- i) La teneur de l'examen est-elle renouvelée individuellement pour chaque examen ?
- j) Le catalogue de questions est-il communiqué aux autorités d'examen et/ou aux centres agréés par l'autorité compétente ?

5. Afin d'optimiser ses travaux, le groupe informel de travail sur le catalogue de questions sollicite de la part des Parties contractantes la communication d'informations utiles d'ici début septembre 2011 (avant sa prochaine réunion).
